

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, LINDA GAUTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS :

Que le règlement Nº 271-23 intitulé:

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1»

est entré en vigueur lors du décret du 16 décembre 2023.

Une copie de ce règlement, est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 19 DÉCEMBRE 2023

Linda Gau**t**hier

Directrice générale et Greffière trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant aux Éboulements, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'entrée en vigueur du règlement no 271-23 en affichant une copie dans le hall d'entrée du bureau municipal et sur le site Internet leseboulements.com.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19e jour du mois de décembre 2023.

Linda Gauthier,

Directrice générale et

Greffière trésorière